

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle de la Mairie, à Ploubazlanec sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; RANNOU Hervé.



DELBUE2022-05-052

Commande publique - Attribution accord-cadre de contrôles préalables à la réception des travaux neufs eau potable et assainissement collectif, de diagnostics de réseaux d'assainissement collectif existants et de diagnostics amiante

Une consultation pour des prestations de contrôles d'études et/ou préalables à la réception des travaux neufs et des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement collectifs (eaux usées et eaux pluviales) a été lancée.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 7 mars 2022
- au BOAMP le 9 mars 2022
- au JOUE le 11 mars 2022

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique dont les prestations seront susceptibles de varier sur la durée du contrat (3 ans), de la manière suivante :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
100 000 €	600 000 €

La date limite de remise des offres était fixée au 7 avril 2022 à 12 heures. 2 offres ont été réceptionnées par l'agglomération.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 55 points
- Valeur technique : 40 points
- Performances en matière de protection de l'environnement : 5 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 5 mai 2022 à 14 heures, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution de l'accord-cadre à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du soumissionnaire ci-dessous :

Lot unique	Montant minimum : 100 000 € HT / maximum : 600 000 € HT		
SPAC SAS	7 Zone artisanale de Bel Orme	22970	PLOUMAGOAR

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ce contrat y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

